Image not found or type unknown

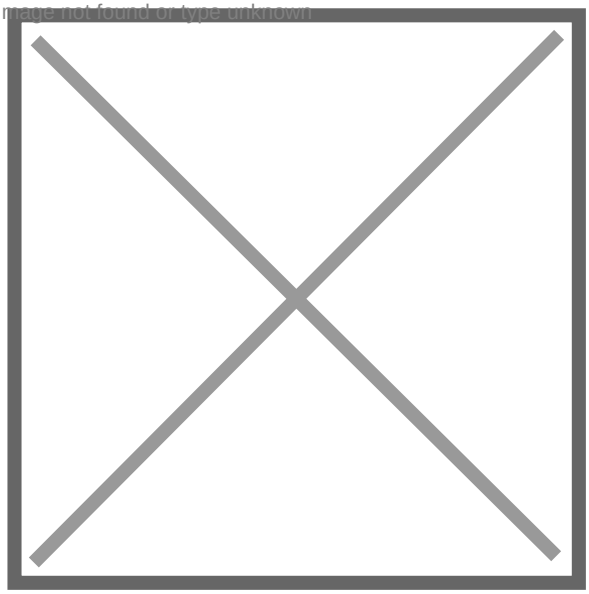

Avenant au contrat de travail

Par **padou**, le **07/08/2009** à **18:02**

Bonjour,

Je suis prestataire de service dans le tertiaire (agent d'accueil).
Mon patron me propose un avenant le 23 juillet 2009 pour commencer le 27 juillet 2009 (l'avenant modifie géographiquement mon lieu de travail), car le client pour lequel nous réalisons une prestation ne veut plus de nos service.
mon salaire et mon nombre d'heure restent inchangés.
Nous sommes le 07 Aout 2009 et je n'ais toujours pas signé et renvoyé l'avenant car je n'avais pas confiance au nouveau poste que l'on me propose à juste titre puisque 2 semaines aprés avoir commencé, il est initeressant au possible.
Ma société me répète que s'il me propose ce poste c'est qu'elle n'a rien d'autre à me proposer. Elle ne veut pas non plus me licensier et me propose de démissionner.

Ma question est:
Même si, ayant travaillé 2 semaines mais n'ayant pas signé et retourné l'avenant à mon employeur, suis je sensé avoir acceptée l'avenant? Si non ais je encore un moyen de pression envers mon employeur pour me voir proposer une rupture conventionnelle du contrat initial ?

merci de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés